La musique ambulante est impitoyablement poursuivie. La police vient d'arrêter encore un chanteur qui, en fait de mélodie, allait chanter misère, de porte en porte, rue d'Inkermann. Cet individu est un certain Joseph H..., né à Cologne de parents belges.

Une fanfare pour le tirage au sort. — On nous prie d'insérer cette note :

« Le sieur Olivier Branquart à l'honneur de rappeler aux conscrits musiciens de 1887 que c'est Dimanche prochain que commencera la première répétition de la fanfare qu'il forme pour le jour du tirage au sort.

» Tous ceux qui désireraient en faire partie sont priés de venir se faire inscrire, samedi 22 janvier, ou dimanche 23, avec leur instrument.

» Les conscrits non musiciens pourront suivre le cortège,en venant se faire inscrire à l'avance chez M. Olivier Branquart, boulevard Beaurepaire, à l'estaminet du *Prado*.

Société de consommation. — Une assemblée générale des sociétaires aura lieu le dimanche 23 janvier prochain, à 10 heures 1|2 précises, dans la salle de l'hôtel des pompiers.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal ; 2. Inventaire et répartition des bénéfices ; 3. Renouvellement de deux membres de l'administration : 4. Renouvellement du Conseil de surveillance ; 5. Propositions diverses.

Nota. — Les sociétaires sont prévenus que l'entrée de la salle sera *rigoureusement* refusée à ceux qui ne seraient pas porteurs de leur carte. Les sociétaires qui ne l'auraient pas reçue, sont priés de la réclamer au siège de la société.

Des bulletins de vote seront distribués à l'entrée de la salle.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés: *Cléopâtre* (campêche) venant de Dunkerque; *Bellérophon* (maïs) venant de Dunkerque.

Une triste jeunesse !!

Chandray (Vosges). J'avais des battements de cœur depuis mon bas-âge; à cinq ans, les médecins me défendaient de jouer avec les autres enfants; à huit ans j'ai été à l'hôpital, et toujours sans être guérie. Ayant entendu vanter l'efficacité des Pilules Suisses, j'en ai fait venir trois boites à 1 fr. 50, elles m'ont complètement guérie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre afin que ceux qui souffrent de la même maladie prennent ses excellentes Pilules Suisses. Maria Letang. Légalisation de la signature par la mairie de Chandray. 14073d

TOURCOING

Société de géographie. — Instruire en amusant, tel doit être la devise adoptée par la Société de Géographie. Une science aride devient des plus attrayantes,grâce à ces exposés clairs, précis, rendus plus saisissants encore au moyen de cartes et de vues, que des conférenciers habiles nous présentent sur des pays trop ignorés, que nous avons tout intérêt à connaître.

Le but si utile de la propagation de la science géographique, notre société locale le poursuit ardemment. D'institution encore récente, elle est immédiatement entrée dans une phase active. La conférence de jeudi soir était la troisième organisée par ses soins.

Dans les deux premières séances, la description des pays producteurs de laines, la Plata et l'Australie, avait excité à bon droit l'intérêt de nos commerçants. Jeudi,il s'agissait plutôt de la nécessité de soutenir l'influence française dans les régions appelées à devenir des débouchés pour notre commerce national.

Madagascar, tel est le sujet traité dans cette dernière conférence, et avec beaucoup d'autorité, par M. Jollivet, membre de la Réunion amicale des explorateurs et conférenciers, docteur en droit.

L'île de Madagascar est une terre française depuis plus de deux cents ans et elle est restée française malgré les efforts tentés par les Anglais pour l'arracher à notre influence.

Cette île de l'océan Indien grande comme la France et la Belgique réunies, est partagée sur sa longueur par une chaîne de montagnes, ce qui l'a fait comparer à un énorme poisson dont la chaîne de montagnes formerait l'arête dorsale.Cette terre dont une portion seulement est connue, renferme sous un climat sain tous les produits d'une végétation luxuriante ; elle se prête facilement à l'élevage des bœufs ; des moutons ; la culture du ver à soie y réussirait très bien.

La population de Madagascar se compose d'Africains, d'Arabes et de Hovas, mélange de Nègres et de Chinois, venus de la Malaisie et dont les Anglais se sont servi pour combattre l'influence française. Mais perfides et cupides les Hovas n'aiment pas plus les Anglais que les Français, ils ont horreur des étrangers. Les Sakalaves, ou Nègres, ont plus de sympathie pour la France qu'ils ont d'ailleurs défendue, sous la conduite de nos officiers.

Au point de vue commercial,Madagascar serait un débouché important pour nos tissus : on s'y habille à l'Européenne. De plus, cette île avec ses baies immenses, placée comme elle l'est sur la route des Indes et de l'Australie, serait en cas de guerre, le seul refuge sérieux pour nous.

Il faut donc, conclut M. Jollivet, s'attacher à ce que le dernier traité de 1885 qui a établi notre protectorat sur Madagascar, ne demeure pas à l'état de lettre morte; il est nécessaire de nous attacher les Sakalaves qui nous ont servi déjà : il faut, en un mot, concourir par tous les moyens à conserver à la France une île qui nous est si utile au double point de vue commercial et militaire.

Récits historiques et descriptions géographiques ont été présentés par M. Jollivet avec une grande compétence, et ce conférencier a, pendant une heure et demie, captivé son nombreux auditoire dans lequel beaucoup de dames.

Plusieurs vues ont été reproduites avec succès au moyen de projections à la lumière oxhydrique : En voici la nomenclature.

Soldat hova, femme de soldat, sakalave, sakalave, femme betsiléos, femme betsiléos en deuil, habitation sakalave, bœuf zébu, campagne de Madagascar, flore de Madagascar, princesses hovas, jeune fashionable hova, habitation hova, maison Mante Borelli, fleuve Manganerèse, fleuve de l'Ikioupa, paysage, Tamatave, route de Tamatave à Tananarive, voyageur en plaine, passage d'un gué, descente d'une montagne, défense de Tananarive, vue générale de Tananarive, vue d'une partie de Tananarive, église catholique de Tananarive, portrait de Radoma, Willoughby et les officiers hovas, l'amiral Miot et les sakalaves, carte du nord de l'île, poste de Tamatave, intérieur du poste, baie de Diégo-Suarez, portrait de de la reine Ranovolo, promenade de la reine, la résidence, officier hova, femme d'un officier hova, enfant hova, porteur d'eau, porteur de bois, pileurs de riz, enfant au berceau, bessimessark, sakalave. J. P.

A l'administration des téléphones.— Nous nous sommes fait déjà l'écho d'une juste réclamation du commerce tendant à l'inscription sous un numéro d'ordre des abonnés au reseau-téléphonique. Nous ne reviendrons plus sur les avantages à retirer d'une combinaison qui, en évitant les erreurs et les indiscrétions, rendrait plus commodes les demandes de communication. Nous nous étonnons de voir toujours les listes d'abonnés dressées de la même façon. Ce qui est admis dans l'usage en Angleterre et en Belgique serait-il impratiçable en France ? Ne nous trouvons-nous pas plutôt en présence de cette vieille routine administrative qui ne sait pas sortir de l'ornière ?

Un jeune voleur incorrigible. — Alfred Lefebvre, âgé de 14 ans, venait de purger une condamnation pour fraude. Rentré dans sa famille depuis mercredi,il allait hier,en compagnie de sa mère faire visite chez Mme Ve Lotigies,rue du Calvaire. Là, le jeune vaurien aperçut une porte-monnaie placé sur la cheminée : ce porte-monnaie contenait 18 francs. La tentation était forte, Lefebvre s'en empare. Mais,quand le vol fut constaté les soupçons se portèrent sur le jeune émule de cartouche, qui, mis en présence du commissaire de police, fut obligé d'avouer son larcin. Il avait caché son butin dans un grenier. Lefebvre fut immédiatement conduit à Lille à la disposition du parquet.

Mouveaux. — Un vol de lard (100 k.) d'une valeur de 150 fr. a été commis à Mouveaux, dans la nuit du 18 au 19 courant, au domicile et au préjudice du sieur Poppe Charles, 69, ans, légumier au hameau des Duriers.

Les voleurs sont entrés par la chambre de derrière, en enlevant un carreau à une porte vitrée ; ils ont pénétré ensuite dans la cuisine, où était le saloir. Auteurs inconnus.

Halluin. — Mardi, a eu lieu, en l'église d'Halluin, le mariage de M. Gustave Delattre, de Cambrai, avec Mlle Angèle Dassonville, fille de notre honorable concitoyen, M. Dassonville-Pollet.

M. Gustave Delattre est connu, dans le monde des arts, sous le pseudonyme de Daniel Dave.

Les aquarelles qu'il a exposées, tant au Salon de Paris que dans les différentes expositions de province, lui ont mérité les suffrages de tous les vrais amateurs. Nous avons eu occasion de nous occuper dernièrement de deux des tableaux qu'il avait envoyés à l'Exposition de Roubaix, et qui ont été fort remarqués.

Une nombreuse assistance avait tenu à témoigner de sa vive sympathie aux jeunes époux et à leurs deux familles, si profondément honorées. Nous tenons à joindre nos félicitations à celles que M. et Mme Gustave Delattre ont reçues de toutes parts en cette circonstance,

LILLE

Arrivée du nouveau préfet du Nord. — M. Saisset-Schneider est arrivé à Lille mercredi soir par le train express. Il a été reçu par M. Poirson secrétaire général ; il est descendu à la préfecture.

M. le Préfet a pris jeudi matin la direction du service.

Dans l'après-midi, les conseillers de préfecture et les chefs de division, lui ont été présentés, ce matin, à 10 heures, tous les employés des divers services lui ont été également présentés. Le nouveau préfet est âgé d'environ 45 ans; il est de petite taille et pas très fort; il porte toute la barbe. Il parait d'un tempérament très-vif.

M. Saisset-Schneider est célibataire; néanmoins on dit qu'il y aura de nombreuses réceptions à la Préfecture.

Le gouverneur de la place de Lille. — M. le général Lévy et son adjoint, M. le général Delegrange, ont reçu mercredi à deux heures,à l'*Hôtel de l'Europe*, les différents chefs de corps et chefs de service de la garnison.

La réception a été fort courte; dans les quelques paroles qu'il a adressées aux officiers supérieurs qu'il recevait, M. le général Lévy a rappelé qu'il avait déjà été en garnison à Lille, lorsqu'il était capitaine du génie, il y a trente ans.

M. Jules Cambon à l'Hôtel-de-Ville. — M. Jules Cambon, accompagné de son chef de cabinet, M. Jossier, a rendu hier à cinq heures, au Conseil municipal de Lille, la visite qu'il en avait reçue dans la matinée.

L'Administration municipale et le Conseil étaient réunis dans le cabinet du maire, où a eu lieu la réception.

M. le maire a renouvelé à M. Jules Cambon l'assurance des sentiments respectueux du Conseil municipal,et l'a invité à honorer de sa présence l'inauguration du Palais des Beaux-Arts.

M. Jules Cambon a accepté ; son frère, M. Paul Cambon, prendra part également à cette fête.

L'entrevue était terminée à cinq heures et demie.

M. le général Duhemme commandant la première brigade de cavalerie reste à Lille.

La permutation prescrite entre le général et le commandant de la 2e brigade,M.le général Hubert Castey. a été rapportée.

L'Hôtel-de-Ville de La Madeleine. — Le jury du concours ouvert pour l'érection d'un nouvel hôtel-de-ville à La Madeleine a terminé jeudi soir ses opérations.

Les projets classés au premier rang par le jury, sont accompagnés de devis qui dépassent la somme de 75,000 fr. affectée à la construction de la nouvelle mairie : aucun de ces projets ne sera donc exécuté et le conseil municipal sera appelé à statuer sur la question.

Le jury a réparti les primes de la façon suivante :

Prime de mille francs: M. Cordonnier,architecte à Lille, auteur du projet *Arc*.

Prime de cinq cents francs : M. Boccage, architecte à Paris, auteur du projet *Pax*.

Ces deux primes étaient seules prévues au programme du concours, mais en raison de l'importance exceptionnelle qu'il a prise de la valeur des projets exposés, le jury a résolu de demander au conseil municipal une troisième prime de trois cents francs qui sera attribuée à M. Heneux, de Paris pour son projet *M*.

M. Labatte,de Tarbes, auteur du projet *Ne quid nimis*, a obtenu une mention honorable.

Messe anniversaire du 21 janvier. — Vendredi à onze heures, une assistance nombreuse et recueillie se pressait dans la basilique de Notre-Dame de la Treille, pour assister à la messe anniversaire de la mort de Louis XVI.

La messe basse a été célébrée par M. l'abbé Delassus, chapelain de la basilique.

Nous avons remarqué dans l'assistance toutes les notabilités du parti royaliste et particulièrement le vénérable M. Scalbert, justement honoré par tous nos concitoyens.

La quête faite pour l'église du Sacré-Cœur de Montmartre a été fructueuse.

Nécrologie. — M. Bascourt, professeur au gymnase municipal de Lille est mort hier dans sa 51e année. Il avait été pendant longtemps, président et professeur de la société de gymnastique de Wazemmes.

Société de géographie. — M. Cocardeau a fait hier devant un auditoire des plus nombreux une très intéressante conférence sur l'éclairage artificiel; il a obtenu un vif succès.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — La représentation d'hier avait attiré beaucoup de monde. Mlle Boyer a trouvé,dans *les Noces de Jeannette*, l'occasion de se faire applaudir. Elle était malheureusement secondée par un chanteur qui n'était pas de taille à soutenir son rôle, mais qui ne manque pas de certaines qualités. Nous en reparlerons.

Si nous exceptons plusieurs coupures dont le public s'est fort bien aperçu, l'ensemble d'*Ernani* a marché d'une façon digne d'éloges en tous points. Mme Laville-Ferminet, MM. Soum, Merrit et Plain ont recueilli chacun une grande part de bravos.

Cette soirée a été l'une des meilleures de la saison, nous en donnerons les détails. Nous aurons peut-être *Norma* jeudi prochain. OCTAVE.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 20 janvier

Présidence de M. Henry Bossut

Questions de compétence

Le tribunal a statué aujourd'hui sur deux cas dans lesquels cette question de compétence avait été discutée.

Dans le premier, affaire D..., de Croix, contre R..., le Tribunal retient la cause,se basant sur ce que la réclamation s'est produite après acceptation de la facture et livraison de la marchandise : il dit en outre que le fait d'avoir disposé sur le débiteur n'entraine pas dérogation à la stipulation « payable dans Croix », inscrite dans la facture.

Pour la seconde affaire, L..., de Paris, contre H.... et E...., le tribunal renvoie les parties à se pourvoir devant qui de droit. Le demandeur, M. L..., avait plaidé l'incompétence, soutenant qu'il y avait entre le tiers porteur d'une traite M. H... et le tireur M. E... une entente qui avait pour but de le distraire de ses juges naturels.

Le tribunal a admis ce système et s'est dessaisi de l'affaire.

Exploits d'un éléphant

C'est la première fois, pensons-nous, qu'un éléphant est l'objet d'un procès soumis à ce tribunal.

Il s'agit ici du pachyderme qui fait les délices des spectateurs aux représentations du *Tour du Monde*. L'animal n'est, parait-il, pas toujours d'humeur facile,et il a déjà causé plus d'un désagrément à son propriétaire.

Dans le cas présent, il a dégradé son écurie. M. Tremmery expose qu'il avait mis à la disposition de M. Deschamps une partie de ses magasins pour loger un éléphant.

La bête, trompant la surveillance de son gardien,a brisé une porte matelassée,lacéré une pièce de toile d'emballage et souillé un matelas. M. Tremmery réclame de ce fait 200 fr. pour les dégâts matériels et 400 fr. à titre de dommages-intérêts.

M. Deschamps soutient qu'en droit, il ne doit rien : M. Tremmery n'a pas pris toutes les précautions qui lui incombaient comme bailleur, qu'il devait ne pas laisser à la portée de l'éléphant des objets faciles à détériorer. Il offre toutefois une somme de 100 fr. pour réparation du préjudice et il demande au tribunal de déclarer cette offre suffisante et satisfactoire.

La cause a été mise en délibéré.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 20 janvier

Présidence de M. Parenty, vice-président

Le Lundi de Pâques, dans l'après-midi, de nombreuses familles tourquennoises s'acheminent vers la frontière pour faire le pèlerinage de à Marlière.

C'est un spectacle gracieux de bandes joyeuses, d'enfants conduits par leurs pères et mère. Ce tableau serait digne du pinceau de Watteau, qui excelle dans les scènes de ce genre.

M. François Catteau de Tourcoing était l'année dernière à ce pèlerinage: un cheval monté par un nommé Meurisse de Tourcoing le renverse et lui casse la jambe.

Le tribunal condamne Meurisse à 25 francs d'amende. Son patron M. Dumortier est condamné à la même peine,et tous deux solidairement à 500 francs de réparation civile,

Le baptême du lait. — M. le commissaire de police Leroy tient à la santé des habitants de son arrondissement. Le moyen pratique pour cela est de surveiller les denrées alimentaires. Gare au marchand de lait qui veut réaliser un gros bénéfice et ajouter de l'eau à sa marchandise; car un procès-verbal est immédiatement dressé à sa charge. C'est le cas d'un habitant d'Annappes.

A l'audience :

M. le président : Vous avez mis de l'eau dans votre lait ?

Le prévenu : Monsieur le président, je vais vous expliquer : Je nettoie de temps en temps mes charlets, la loi ne le défend pas. Il est arrivé par malheur qu'un litre ou deux d'eau sont resté dans le fond du charlet. Mais je suis le plus honnête marchand de lait de tout le canton ! je suis très bien noté dans ma localité ! malheureusement ce récit semble être edifié pour les besoins de la cause.

Aussi le tribunal condamne-t-il, pour sa distraction, le marchand de lait à seize francs d'amende.

Scène de ménage

Homme qui femme prend se met en un état
Que de tous a bon droit on peut nommer le pire

Il y a quelque temps, une certaine Madame X... de Roubaix voulut faire ce qu'on appelle vulgairement St-Pierre par nuit, avec cette différence toutefois qu'elle ne tentait pas d'évincer son propriétaire ou son brasseur, mais,chose plus grave, son malheureux mari.

La police correctionnelle est fréquemment témoin de scènes de ce genre; car c'est là ordinairement que leurs acteurs vont échouer.

Elle fut aidée, dans ce déménagement, par un M. Derose. On comprend la colère de M. X... lorsqu'il rencontra le complice de sa femme, il lui fit de légitimes observations. Derose, rendu furieux, lui asséna un coup de casse-tête américain qui nécessita son transfert à l'hôpital.

Ces violences valent à leur auteur 4 mois de prison qui lui apprendront à ne pas troubler les ménages.

Scènes intimes. — Il est minuit. Un commissaire de police, aidé de quatre agents, escalade sans faire de bruit, l'escalier d'une maison de Tourcoing. Il force la porte d'une chambre. Dans le silence solennel de la nuit est rédigé un procès-verbal qui vaut un mois de prison au délinquant.

Hem. — Un employé d'une teinturie d'Hem ayant eu une discussion au moment du goûter avec un ouvrier de l'usine, leva la main qui tenait un couteau. L'ouvrier fut blessé au bras ; l'arme avait pénétré de deux centimètres.

Cet employé qui a les meilleures références de ses patrons MM. Motte, et Delescluse, demeure à Croix depuis onze ans. Il parait que le jour de l'accident, il avait levé le coude un peu plus que de coutume.

Le tribunal le condamne à 100 fr: d'amende.

Fraude et mendicité. — Le tribunal condamne Camille Lamens pour fraude à huit jours de prison, et Marie Degrange à six jours pour mendicité. MAITRE CARRÉ.

AVIS

Monsieur Burnel a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son procédé d'argenture, sur glaces et verres, à M. Achille Molinier, marchand de verres à vitres, 19, rue du Moulin.

Il engage vivement ses sympathiques clients à continuer d'accorder leur confiance à M. Achille Molinier. L. Burnel.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'acquérir, à dater du 1er janvier, l'atelier d'argenture pour les glaces neuves et vieilles, qui appartenait à M. L. Burnel.

J'ai l'espérance, M que vous voudrez bien m'accorder votre confiance. Vous pouvez être certain que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous satisfaire.

Je compte qu'à partir du 1er février, je pourrai accepter toutes les demandes que vous voudrez bien me confier.

Je vous prie d'agréer, M , mes salutations.

26749—14030 Achille Molinier.

PETITE CORRESPONDANCE

A un abonné. — Où est né votre père, et en quelle année ? N'avez-vous fait encore aucune démarche ? Veuillez nous dire dans quelles conditions vous vous trouvez.

A M. Alph. C., rue Neuve de Roubaix, à Tourcoing. — La rectification a été faite ; voir le petit *journal de Roubaix* portant la date du 20 janvier.

NORD

Douai. — *Eaux potables.* — Nous avons fait connaitre, tout dernièrement,la puissance de débit et de pression de la distribution d'eau de Douai; il est intéressant d'examiner aussi la qualité des eaux que fournit l'usine d'Esquerchin.

Tout ce qui touche à cette question est intéressant pour Roubaix-Tourcoing.

M. Masquelez,l'habile ingénieur, à qui les villes de Valenciennes et de Lille sont redevables de leur distribution d'eau potable, disait dans son rapport à l'appui de l'avant-projet de la distribution de Lille, en citant une récente discussion à l'Institut, sur l'appréciation des eaux potables :

» Les analyses quantitatives ne sont nullement » nécessaires pour vérifier si une eau est de très » bonne qualité, il suffit de constater :

» Que la limpidité et le goût ne laissent rien à » désirer; qu'il n'y a pas de matières organiques; » que les sulfates sont en proportion minime; que » le degré hydrotimétrique est satisfaisant. »

Ces quatre constatations faites avec les eaux d'Esquerchin donnent des résultats concluants.

Il résulte des analyses faites par M. Pagnoul, directeur de la station agronomique du Pas-de-Calais chimiste distingué que les eaux fournies par la distribution de Douai, sont de beaucoup supérieures aux eaux fournies par les puits de cette ville.

En effet, ces dernières possèdent un titre hydrotimétrique beaucoup trop élevé; elles sont par conséquent dures, peu propres au lessivages, à l'alimentation des machines et même aux usages domestiques. La proportion des chlorures des sulfates et des matières organiques y est considérable.

L'eau de la distribution de Douai, dit M. Pagnoul en finissant, est très bonne.

Son titre hydrotimétrique est de deux degrés environ inférieur à celui des eaux d'Arras, et il ne représente presqu'entièrement que du carbonate de chaux.

Le sulfate de chaux existe à peine, ces eaux ne sont donc pas siliteuses.

Enfin elles ne renferment que des traces à peu près impondérables et en tous cas négligeables de matières organiques.

BELGIQUE

Bruges. — M. Ruzette, gouverneur de la Flandre occidentale, est gravement malade. Il a été pris de froid, il y a deux jours, et les médecins craignent une pleurésie.

Gand.— *Une grève* a éclaté mercredi matin, au Dock, parmi les débardeurs de M. De Baerdemaeker. La grève a éclaté à propos d'un individu condamné il y a quelques semaines, dans l'affaire Gernaert ; il prétendait reprendre son ancien poste.

— Nous lisons dans le *Bien public* :

« Nous serons enfin débarrassés cette année des eaux corrompus de la Lys qui infectaient nos canaux chaque été.

» Le *Moniteur* annonce qu' « il sera procédé le samedi 19 février 1887, à l'hôtel du gouvernement provincial à Gand, à l'adjudication publique de l'entreprise des travaux de construction d'un second siphon à Schipdonck sous le canal de Gand à Ostende. »

» Ces travaux sont évalués à 308,400 fr. et produiront un double effet. D'abord la construction du nouveau siphon permettra d'évacuer les eaux de rouissage directement vers la mer en cas de fortes crues, comme il y en a fréquemment en été, à la suite de pluies d'orage. »

François Coppée voyage en ce moment en Belgique. Il a passé la journée de mercredi à Bruxelles. Jeudi matin, il est parti pour Bruges qu'il veut visiter en détail.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 20 janvier.* — Albert Clayes, rue de la Lys, cour Blanquart. — Eugène Delcroix, rue de l'Hommelet, 67. — Gabrielle Picke, rue Meyerbeer, 11. — Gabrielle Rassemont, rue de l'Alma, cour Fraignac, 10. — Léonie Vanhecke, rue de la Paix, cour Deboosere, 4. — Henri Verplancke, rue de Condé, 29. — Alphonse Couplet, rue du Fresnoy, 23. — *Déclarations de décès du 20 janvier.* — Louise Delcambre, 52 ans, servante, rue du Vieil-Abreuvoir, 26. — Amélie Corne, 38 ans 9 mois, ménagère, rue du Trichon, 76. — Marcelline Marcy, 52 ans, sans profession. rue Pellart prolongée, 146. — Marie Legrou, 15 ans, Hospice Civil — Théodorine Desmons, 46 ans 8 mois, rue St-Amand, maisons Boussemart, 2. — Cécile Libouton, 69 ans 10 mois, sans profession, rue des Fabricants, 59. — Liévine Desfontaignes, 34 ans 6 mois, Hôtel-Dieu.—Joseph Christiaens, 25 ans, tisserand. Hôtel-Dieu. — Alexandre Georgeric, 1 an 5 mois. rue St-Laurent, 33. — Alfred Toucoen, 10 mois, rue de l'Hommelet, fort Mulliez, impasse Balzac, 35.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 20 janvier.* — Paul Olivier, pont de Neuville. — Edouard Lecontre, rue des Carliers. — *Déclarations de décès du 20 janvier.* — Jules Tiberghien, 9 mois 11 jours, rue de Renaix. — Jules Hautson, 1 an 2 mois, rue d'Anvers. — Eugénie Debuysschère, 1 mois 20 jours, à l'Epinette.—Julie Dhalluin, 51 ans 3 mois, sans profession, rue de Renaix. — Désiré Vanmeen, 3 mois, rue de la Croix-Rouge. — Adèle Deladrieu, 73 ans 1 mois, sans profession, Hôpital-Civil. Eugénie Bellaert, 2 mois,au Blanc-Seau. — Marie Benoit, 3 mois 3 jours, rue Famelaert, — Euphrasie Guillomo, 56 ans, sans profession, rue de la Belle-Vue. —Louise Roose, 1 an, rue de Paris. — Germaine Dhooghe, 5 mois, rue de Gand.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELCOUR-MARCY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise MARCY, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 22 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 144.

Les amis et connaissances de la famille DESCAT-LIBOUTON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Céline-Angélique LIBOUTON, épouse de M. François DESCAT, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le samedi 22 janvier, à 3 heures 1|2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Un service sera chanté le lundi 24 dudit mois, à 9 heures, en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire,rue des Fabricants,59.

Les amis et connaissances de la famille CORNE-HONDEGHEM qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Amélie-Clara-Eugénie CORNE, décédée pieusement à Roubaix, le 20 janvier 1887, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 22 courant, à 9 heures 1|4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 21, à 4 heures 1|2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Trichon, 76.

Les amis et connaissances de la famille DELÉCLUSE-VANDERMESCH qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre DECLUSE, décédé à Roubaix, le 20 janvier 1887, à l'âge de 73 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 22 courant, à 8 heures 1|2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, fort Moreau, 7, au Fontenoy.

Les amis et connaissances de la famille BOUSSEMART-DESMONS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Théodorine-Rosalie DESMONS, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887, à l'âge de 46 ans et 8 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 23 courant, à 3 heures 1|4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Amand, 2.

Les amis et connaissances de la famille VERGOTTE-PONTHIEU qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Apolline VERGOTTE, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1887, à l'âge de 26 ans et 11 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le dimanche 23 courant, à 3 heures 1|2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, estaminet du *Gros Caillou*.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 24 janvier 1887, à 10 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Adelaïde-Joseph DESMAZIÈRES, veuve de M. Siméon-François-Joseph CHERON, ancien fondeur, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1886, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Lannoy, le lundi 24 janvier 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Esther HERBAUX, veuve de M. Suède PARENT, décédée à Lannoy, le 23 décembre 1886, dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 24 janvier 1887, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de M. Jules-Ignace-Paul-Jean-Baptiste DESUMEUR, époux de Dame Céline CHIRIAUX, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1886, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13968-26629

TRIBUNAUX

L'affaire Annette Harchoux

Nous avons déjà annoncé que Mlle Annette Harchoux comparaitrait, le 31 janvier prochain devant la cour d'assises de la Seine.

Mlle Annette Harchoux n'aura pas seulement à répondre du crime de faux en écriture privée, commis au préjudice de M. l'abbé Roussel ; elle est en outre accusée du vol d'une somme de 260 francs, vol commis à l'aide d'une fausse clef chez les époux Louvet, ses voisins.

L'adjudication au chapeau

La 9e chambre du tribunal correctionnel de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par le ministère public à MM. Noël, Blanc, Godard et autres entrepreneurs, accusés d'entraves à la liberté des enchères.

On connait cette affaire, qui a fait du bruit sous le nom d'affaire *du chapeau*. Les prévenus étaient inculpés de s'entendre entre eux et de se donner réciproquement certaines sommes pour arriver à ne faire soumissionner que par un seul d'entre eux les travaux mis en adjudication par la ville de Paris.

Le tribunal a déclaré qu'il n'était point suffisamment établi que les prévenus aient reçu ou promis de l'argent aux autres entrepreneurs avec lesquels ils étaient en concurrence pour l'adjudication des travaux de la ville de Paris et les a tous renvoyés de la poursuite sans dépens.

CHOSES & AUTRES

Le médecin. — Je vous félicite bien sincèrement.

Le malade (vivement). — J'en reviendrai?

Le médecin.— Non, pas exactement; mais après consultations nous avons découvert que votre cas est tout à fait nouveau; nous avons décidé de donner votre nom à la maladie, si notre diagnostic est confirmé par... l'autopsie.

Le malade trépasse aussitôt de peur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La situation à Madagascar

Paris, 21 janvier. — Le ministre des affaires étrangères a reçu hier de M. Le Myre de Villers une dépêche qui lui donne les meilleures nouvelles de la situation à Madagascar.

Les rapports du résident général avec le gouvernement hova sont excellents et les négociations pour le paiement de l'indemnité sont en bonne voie,

Adjudication des lits militaires

Paris, 21 janvier. — Hier a eu lieu au ministère de la guerre, l'adjudication des lits militaires pour les 19 corps d'armée de France et d'Algérie.

On se rappelle que cette adjudication, tentée à deux reprises déjà, n'avait pu aboutir.

C'est la société connue sous le nom de Compagnie des Lits militaires qui a été déclarée adjudicataire pour les 18 corps d'armée résidant en France.

La mélinite. — Achats en Allemagne

Berlin, 21 janvier. — Les journaux disent que la France achète en Allemagne d'énormes quantités d'acide picrique, nécessaire, ainsi que l'éther sulfurique, à la fabrication de la mélinite. Certaines fabriques d'Allemagne ont reçu des commandes allant jusqu'à 20,000 kilos d'acide picrique par mois.

Suivant les conventions la marchandise est livrable franco à Rotterdam. De fait, les livraisons sont dirigées sur la France via Cologne.

Les espions de Lyon. — Nouvelle arrestation

Une dépêche de Lyon adressée à la *Lanterne* annonce l'arrestation du troisième espion. Cet homme se disait représentant en soieries et était lié plus spécialement avec des sous-officiers. Ce sont ces derniers qui l'on fait reconnaitre.

Le *Gaulois* reçoit la dépêche suivante :

« Lyon, minuit et demi. On vient de procéder de nouveau à l'arrestation de deux individus de nationalité suspecte, qui nient, comme les deux autres être des allemands.»

Les courses de taureaux à Paris

Paris, 21 janvier. — Tout Paris était hier soir à l'Hippodrome pour la seconde représentation des courses de taureaux.

Le programme un peu monotone était le même qu'à la première soirée : même succès pour les prouesses des toréadors provençaux et landais.

Une ovation a été faite aux deux quadrillas provençale et landaise. La ferrade a mieux réussi hier que dimanche.

Quelques membres de la société protectrice des animaux ont protesté.

La recette s'est élevée à 73.780 fr.

L'état de santé de Mgr Caverot

On lit dans le *Figaro* :

« L'état du cardinal Caverot a empiré. Le prélat a reçu le viatique. On redoute une crise finale. »

Naufrage d'un steamer français

Londres, 21 janvier. — On annonce de Barra (les Hébrides) qu'un steamer a fait naufrage sur les rochers de Losh-Boisdale.

On suppose que c'est un navire français dont l'équipage était de 10 à 20 hommes. Trois cadavres ont été retrouvés sur le rivage, ainsi que des vêtements de femmes,

Un sinistre maritime — Vingt-trois morts

Lisbonne, 21 janvier. — Une dépêche de Peniche annonce que le vapeur anglais *Breentford*, qui allait de Cardiff à Malte, a été jeté à la côte près de Gronho. Le *Breentford* est complètement perdu. Sur 24 hommes d'équipage qui le montaient, 23 ont peri.

Une lettre du Pape à l'Empereur Guillaume

Berlin, 21 janvier. — Le Pape Léon XIII vient d'envoyer une lettre autographe à l'empereur Guillaume, pour le remercier des déclarations contenues dans le discours du trône qui a été lu, l'autre jour, à l'occasion de l'ouverture des Chambres prussiennes.

Le souverain Pontife félicite l'Empereur des intentions bienveillantes exprimées dans ce discours à l'égard de l'Eglise catholique, et il promet de seconder de son mieux les efforts du gouvernement prussien, en vue de rétablir complètement les bons rapports entre l'Eglise et l'Etat.

La poudre.... d'Espagne — Une panique à la Chambre des députés

Les députés espagnols ont eu, hier, en pleine séance, une assez jolie venette; mais tout s'est terminé par un éclat de rire.

Un membre du Parlement, voyant sortir de la fumée sous les bancs des conservateurs, s'imagina qu'une explosion épouvantable allait avoir lieu et, pris de peur, se sauva en criant qu'il sentait la poudre.

Il y eut un instant d'émotion; mais, vérification faite, on constata que les calorifères avaient été chargés à l'excès et que la fumée s'échappait par un tuyau.

Le danger passé, la gaieté reprit ses droits et la discussion, momentanément interrompue, reprit au milieu d'un rire homérique.

Voir, à la 1re page, la dernière heure.

UN TIR A L'ARBALETE sera donné dimanche 23 janvier, chez Charles Olivier, au « Grand Coq Français », rue du Tilleul, 62. Le tir commencera à 7 heures. L'inscription durera de 6 heures à 9 heures. La mise sera de 0,30 c. Les tireurs trouveront, à leur disposition, une bonne arbalète.

Dimanche 23 janvier aura lieu, à l'estaminet du « Nouveau Monde, » rue de l'Ommelet, et avec la permission des autorités, UN CONCOURS D'ESCRIME, DE CANNE ET DE CHAUSSON, donné par M. Jules Bohez, président de la société d'armes la « Redoutable. Ce concours comprendra deux parties, la première pour les maitres, la seconde pour les amateurs. On commencera à 3 heures. Le prix d'entrée est fixé à 0,40 c par personne.

Si la santé est le plus précieux de tous les biens, il ne faut pas considérer comme un luxe de faire quelques dépenses pour la conserver ou la recouvrer. Quand il s'agit de médicaments, sachons y mettre le prix; on n'achète jamais trop cher sa guérison. Si donc vous êtes atteint de rhume, bronchite, catarrhe ou oppression, ne regrettez pas ce que coûte un flacon des véritables capsules Guyot (le flacon coûtant 2 fr. 50 et durant quinze jours, c'est une bien minime dépense).

On vous offrira des produits similaires à quelques sous meilleurs marché, car le succès du goudron Guyot lui a suscité un nombre prodigieux de concurrents; mais quel est le produit similaire qui représente l'équivalent de l'original. Se rappeler que la capsule Guyot est blanche et signée E. Guyot, et que l'unique fabrique est la Maison Frère, 19, rue Jacob, Paris. 14074

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 17me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

SURPRISE ! SURPRISE !

Voulez-vous recevoir
GRATUITEMENT
VOTRE
PORTAIT PEINT A L'HUILE PAR LA MAIN D'UN ARTISTE HABILE
dont le talent garantit la ressemblance

Il suffit d'envoyer votre photographie en vous abonnant au journal

LES SOIRÉES LITTÉRAIRES

publication hebdomadaire illustrée

Huitième année (3 médailles d'honneur)

Offrant à ses abonnés *les œuvres des meilleurs écrivains et de nombreuses primes* compensant largement son prix exceptionnel.

5 fr. par an (union postale, 6,50), payable par l'envoi d'un mandat postal à M. CLAVEL, éditeur, 9, cité d'Hauteville, Paris.

Vous serez agréablement surpris de tous les avantages qui vous seront accordés *pendant un an* pour une somme *aussi minime!* 13740

Rhum Saint-Georges

GOUTEZ ET COMPAREZ

DÉTAIL : La c. de 12 bout.-litres, **50** fr., de 24|2, **54** fr. Franco port et droits pour toute la France, comptant contre remboursement ou sous escompte de 5 0|0, en envoyant mandat en faisant commande.

Flacon de dégustation contre 75 c. en timbres-poste.

Importateur : Georges BERTIN et Cie, à Bordeaux. 13708—26189

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

COMPAGNIE DES
CHEMINS DE FER DE L'OUEST-ALGÉRIEN

52,173 Obligations 3 % de 500 Fr.
REMBOURSABLES A 500 FR. RAPPORTANT 15 FR.
Payables semestriellement les 1er mars et 1er septembre

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conform. aux lois des 22 août 1881, 5 août 1882, 16 juillet 1885 et 31 juillet 1886

Prix d'Émission : 355 Francs

En souscrivant	30 Fr.
A la répartition	45 »
Du 1er au 5 Mars 1888	70 »
Du 1er au 5 Mars 1889	70 »
Du 1er au 5 Mars 1890	70 »
Du 1er au 5 Mars 1891	70 »

Intérêts semestriels proportionnels aux versements effectués aux époques ci-dessus indiquées.

Faculté d'anticipation des versements avec bonification d'intérêt à 3 0/0 l'an.

Prix de l'obligation libérée à la répartition : **360 francs, jouissance 1er mars 1887**, en titres définitifs **au porteur** ou **nominatifs** délivrés **sans frais**, avec coupons semestriels de **7.50**.

Le revenu net maximum garanti est de fr.	4.215.300
La totalité des obligations n'absorbe que	2 938 380
Excédent	1.276 920

Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

On souscrit le 29 janvier 1887 :

A la **Société Générale**, au *Siège social*, 54, rue de Provence, *dans ses Bureaux de quartier à Paris, et dans ses Agences en France et à l'Etranger ;*

Au **Crédit Algérien**, 15, place Vendôme.

Les souscriptions par correspondance ne peuvent être inférieures à 15 obligations ; les listes ne sont pas admises. Répartition proportionnelle ; chaque souscription ne pourra recevoir moins d'une obligation. 14075

10 centimes la Livraison

EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC.

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. **Fournier-Chias.** Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre. 51

Facques-Leduc, 6, rue du Curé, Roubaix. — Mercerie-ganterie, articles de Paris, parfumerie fine, bonneterie, laine et coton, spécialité de jersey. 511

Aux Fabriques Parisiennes, 10, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grande spécialité de trousseaux et layettes, lingerie et broderie en tous genres. Dépôt de broderie à la main de Nancy et des Vosges. Spécialité de linge brodé et cousu à la main. Prix exceptionnels. 15

Chemises en tous genres, gros et détail. Il y a toujours en magasin choix considérable de chemises unies et brodées, lavées à neuf. Rayon spécial de mérinos de Reims en 1 m. de large, à partir de 1 fr. 10 et au-dessus. Mérinos pour deuil en 180. Faux cols et manchettes, pour hommes et pour dames. Gants de peau. **Verdel-Jourez**, Grande-Rue, 37. 51

Fabrique de chapeaux de feutre et soie. **Pierre Segard**, 40, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Fabrique de pompes en tous genres, en fonte plomb et cuivre. Fabrique de tuyaux en plomb et étain. Spécialité de pompes à bière. **Auguste Savart**, 38, rue du Moulin-de-Roubaix et rue du Général Chanzy, Roubaix. 518

Photographie Elkan, rue Pellart, 74, Roubaix Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

Mulners-Leclercq, rue de Lannoy, 21, Roubaix. Machines à coudre et à tricoter de tous systèmes, poêles américains, vélocipèdes et coffres-forts, prix de fabrique. Réparations de tous systèmes de machines. WOF, machine domestique. 522

Papiers et Sacs. — **Montens-Deschauwer**, 127, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 521

Delgrange-Belpalme, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux*. Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

Spécialité de deuil, chapeaux, bonnets, crêpe anglaise. **Philippart**, rue de Lannoy, 27, Roubaix.

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurick a pris part au règlement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 800 sinistres. — Direction particulière : **M. L. Putholt**, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 531

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le Directeur-Gérant : Alfred Reboux.

Roubaix. — Imp. Alfred Reboux, r. Neuve, 17.